GENiLEM

PRÊT ? PARTEZ, PITCH !

Règlement de participation 2025

1. Objet

PRÊT ? PARTEZ, PITCH ! (ci-après le Concours) est un concours organisé par l'association GENILEM et ses partenaires. Le but est de soutenir les entrepreneur·euses dont le projet est basé en Suisse, dans le développement de leur entreprise ou projet d'entreprise, en leur offrant une opportunité de se faire connaître, de tester l'attrait de leur projet, d'obtenir des feedbacks de qualité et de remporter des programmes de mentoring ciblés.

2. Eligibilité

Le Concours est réservé aux personnes ayant un projet entrepreneurial ou créé leur entreprise depuis moins de trois ans en Suisse.

Le projet proposé doit avoir une chance raisonnable de pouvoir être sur le marché dans les 2 à 3 ans suivant le concours.

Ne sont pas éligibles les personnes/projets ayant déjà été sélectionnés (phase de nomination et phase finale) pour une édition précédente du Concours.

3. Candidature

La candidature peut être portée individuellement ou en équipe, par un·e candidat·e ou une équipe éligible au sens de l'art. 2 du présent règlement.

Dans le cas d'une candidature en équipe, une personne référente doit être désignée. Cette dernière est responsable du dépôt de la candidature. Elle sera la seule interlocutrice du Concours.

En acceptant le règlement, les candidat·es attestent qu'ils/elles ont l'autorisation de travailler en Suisse, qu'ils/elles ne font l'objet d'aucune poursuite judiciaire et qu'ils/elles s'engagent à respecter le présent règlement.

4. Inscription

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription disponible en ligne sur la page internet du Concours : www.pitch.genilem.ch. Le/la candidat·e doit soumettre un dossier complet, en remplissant le formulaire d'inscription et en téléchargeant un pitch vidéo de 59 secondes, selon le brief fourni, pour être dûment inscrit·e et respecter le délai fixé par les organisateurs.

5. Prix

Sont désigné·es :

- Un·e lauréat·e du ***Prix GENILEM***, dispensé sous forme d'un an de programme de mentoring ciblé sur les besoins du projet offert par les expert·es en développement d'entreprise de GENILEM et les spécialistes de Vaudoise Assurances (valeur totale estimée à CHF 30'000) ;

- Un·e lauréat·e du ***Prix du Digital,*** dispensé sous forme d'un consulting stratégique en marketing digital et de 10 jours de formation avec des spécialistes du Led GEN, PAO et vidéo (valeur totale estimée à CHF 20'000) ;
- Un·e lauréat·e du ***Prix du Public***, d'une valeur de CHF 2'500 en cash offert par les partenaires du concours.

6. Structure et déroulement

Le Concours se déroule en plusieurs étapes :

Phase 1 – appel à candidature

1. Du 26.08.2025 au 29.09.2025 (à midi) : Candidature sur le site www.pitch.genilem.ch
2. Pré-sélection de 15 projets par GENILEM (les « nominés »)
3. 07.10.2025 : Annonce des 15 projets nominés

Phase 2 - nominés

4. 08.10 ou 09.10.2025 : Formation à l'art du pitch à Genève ou Lausanne
5. 14.10.2025 : Envoi d'une vidéo d'un pitch de 151 secondes
6. Sélection de 7 projets « finalistes » par le jury du Concours
7. 04.11.2025 : Annonce des 7 projets finalistes du Concours

Phase 3 - finalistes

8. 27.11.2025 : Formation au pitch LIVE pour les 7 « finalistes »
9. 03.12.2025 : Grande Finale à Lausanne : pitch des 7 « finalistes » devant le jury et le public, réponse aux questions du jury, nomination des « lauréat·es » et remise des prix.

Le Comité du Concours se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de projets sélectionnés (pour les nominé·es et les finalistes) en fonction de la qualité des dossiers reçus.

7. Critères de sélection et d'évaluation

Sur la base des candidatures reçues et de la confirmation de leur éligibilité, les projets sont évalués, successivement par GENILEM et par le Jury du Concours, selon les critères suivants :

- L'utilité et l'impact
  Le projet résout-il un problème important non résolu ?
  Le projet a-t-il un impact positif dans le domaine social, sociétal, environnemental et/ou économique ?

- L'originalité et l'innovation (au sens large) : celle-ci n'est pas limitée à l'innovation dite technologique. Elle peut concerner plusieurs aspects du projet comme : le modèle de revenu, le réseau, la structure, la performance des produits, les processus, le système de produits, les canaux de vente, le service, l'image /la marque, l'engagement des clients.
  La solution proposée est-elle originale ? innovante ?
  La différence du projet face à la concurrence est-elle suffisante ? Est-ce du déjà vu ?

- La réalisation/faisabilité (un produit ou service commercialisable)
  Le projet est-il raisonnablement possible ?
  Est-ce que le projet peut être sur le marché dans les 2 à 3 ans max ? Et de payer des salaires à court/moyen terme (3-5 ans) ?

- La qualité du pitch
  Le pitch est-il convaincant ?

GENiLEM

8. Comité du Concours

Le Comité du Concours est composé de membres de l'équipe de GENILEM, dont sa direction. Il est en charge de réceptionner les dossiers, d'organiser les différentes phases de sélection des projets, de communiquer avec les candidat·es et le jury du concours et d'organiser l'événement LIVE, avec une équipe élargie.

9. Jury

Le Jury est nommé par le Comité du Concours et se compose d'expert·es de domaines variés. Il est indépendant et souverain.

10. Remise des Prix

Les Prix seront attribués par le Jury à l'issue d'une délibération, à l'exception du Prix du public qui sera attribué au projet comptabilisant le plus de voix du public présent lors de la grande finale de décembre 2025.

Les 7 projets finalistes sont en lice pour les trois prix. Le Prix GENILEM et le Prix du digital seront attribués obligatoirement à deux projets distincts. Cependant, les 7 projets sont éligibles pour le Prix du Public. Un projet peut ainsi cumuler deux prix.

Le Comité du Concours sera en contact avec les lauréat·es la semaine suivant le Concours pour organiser la jouissance des prix remportés.

11. Confidentialité

Jusqu'à la tenue de l'événement du 3 décembre 2025, le Comité du Concours, le Jury ainsi que toute autre personne liée à l'organisation du concours traiteront les informations qui leur sont transmises dans le cadre du Concours avec le plus grand soin mais ne sauraient, en aucun cas, être tenus responsables d'une éventuelle fuite d'information.

Le Comité du Concours, le Jury ainsi que toute autre personne liée à l'organisation du Concours auront le droit de communiquer et divulguer toute information nécessaire à la promotion du Concours et ses participant·es.

12. Obligations des candidat·es sélectionné·es et droit d'image

Les candidat·es « nominé·es » et les candidat·es « finalistes » s'engagent à suivre l'entier du processus de sélection du Concours, dont notamment à participer aux séances de formation à l'art du pitch et à l'art du pitch LIVE pour les finalistes.

Les participant·es au Concours cèdent leur droit à l'image dans le cadre du Concours. Ils/elles donnent leur accord à toutes les mesures de communication, y compris la retransmission vidéo de leur prestation sur internet et l'utilisation de leur image à des fins de promotion du Concours, et s'engagent à accepter leur utilisation. Les participant·es donnent le droit au Comité du Concours de transmettre leurs coordonnées ainsi qu'un récapitulatif de leur projet aux médias les sollicitant.

13. Propriété intellectuelle

Les candidat·es sont responsables d'obtenir et de pouvoir fournir au Comité du Concours la preuve écrite de leur jouissance de toute propriété intellectuelle exploitée dans le projet.

Tout·e participant·e qui soumet une candidature au Concours certifie et garantit qu'il est en l'auteur exclusif et qu'il ne viole aucun droit de tiers.

Le Comité du Concours décline toute responsabilité dans le cas où le/la participant·e aurait violé ses obligations, et se réservent le droit de se retourner contre le/la participant·e en cas de dommages liés à une telle violation.

14. Révocation

Le Comité du Concours se réserve le droit de révoquer les prix alloués, en cas de faute grave commise par le/la lauréat·e dans le cadre de sa candidature.
Chaque étape du Concours est obligatoire dans le processus. Le Comité du Concours se réserve le droit de disqualifier les projets qui ne suivraient pas correctement ces étapes.

15. Recours

Les décisions du Comité du Concours et du Jury sont irrévocables. Toute voie de recours est exclue en ce qui concerne la sélection, les lauréat·es ainsi que les participant·es au concours. Aucune responsabilité n'est assurée pour la perte, l'utilisation non autorisée ou la détérioration des dossiers de candidature confiés aux organisateurs du Concours.

16. Dispositions finales

Le Comité du Concours se réserve le droit de refuser une candidature sans devoir en formuler de motif. Les dépenses résultant de la candidature sont exclusivement à la charge des candidat·es. Le Comité du Concours a la seule autorité de décision concernant la modification du déroulement du concours et du présent règlement. Il se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis le présent règlement. Toute information sera considérée officiellement notifiée exclusivement par voie de publication sur le site internet du concours et prendra effet au moment de sa mise en ligne. Aucun recours par voie de droit ne pourra être introduit. For juridique : Genève.

Dernière mise à jour : 25.03.2025

Genève
Campus Biotech Innovation Park
Avenue de Sécheron 15 - 1202 Genève
022 817 37 77

Vaud
Avenue d'Ouchy 47
CP315 – 1006 Lausanne
021 601 56 11